N°20-46

Objet:

Travaux d'aménagement des ouvrages et de restauration des cours d'eau

Approbation de la convention

Madame Dominique DALMAIS

DECISION DU PRESIDENT DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

LE PRESIDENT,

Vu l'arrêté n°157 du 15 juillet 2019 relatif à l'extension du périmètre d'intervention du syndicat « Roannaise de l'Eau - syndicat du cycle de l'eau »;

Vu la délibération n°2020-04 du comité syndical du 15 janvier 2020 donnant délégation de pouvoir au Président pour passer les conventions relatives à la mise en œuvre des actions pour la gestion des milieux aquatiques;

Considérant que les travaux d'aménagement des ouvrages et de restauration des berges et du lit des cours d'eau constituent un plan de gestion;

Considérant que ces travaux contribuent au bon écoulement des eaux dans le respect des équilibres naturels des milieux et de l'intégration paysagère.;

DECIDE

1°) d'approuver la convention relative aux travaux d'aménagement des ouvrages et de restauration des cours d'eau avec Madame Dominique DALMAIS propriétaire de la parcelle cadastrée AL0233 à Saint-Andréd'Apchon;

2°) de préciser que la durée de cette convention est fixée à 5 ans renouvelable tacitement;

3°) de signer ladite convention.

Roanne, le

13 3 TRIN SOSO

Le Préside

Daniel FRECHET